

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 juin 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 39
Nombre de représentés : 00
Nombre de votants : 39

OBJET

Affaire n° 2020-031
TAUX DES IMPOTS 2020

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 mai 2020 et affichée le 27 mai 2020.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi deux juin, le Conseil Municipal du Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Néant.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

.....
.....

Affaire n° 2020-031

TAUX DES IMPOTS 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la délibération n°2019-128 du Conseil municipal du 5 novembre 2019 relative aux orientations budgétaires 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance le 2 juin 2020 relatif à la fixation du taux des impôts locaux pour l'année 2020,

Après avoir débattu et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de maintenir pour l'année 2020 les taux de fiscalité locale identiques à ceux de 2019, à savoir :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,49 %,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,17 %.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Olivier HOARAU